

REGLEMENT : **La Noctambule de Cerre les Noroy 19 avril 2025**

DESCRIPTIF : Manifestation sportive qui se déroule de nuit, sur un parcours marche de 10 km, deux parcours Trail de 10 et 17 km, deux de VTT 22 et 38 km, ouverte à tous, homme ou femme, et mineurs accompagnés obligatoirement d'un adulte.

Les parcours, essentiellement sur des chemins forestiers et pédestres, seront entièrement balisés, et des signaleurs seront présents aux endroits dangereux (traversée de routes notamment). Les épreuves se courent dans un esprit de solidarité, convivialité sans enjeu, ni classement, ni chronomètre, 1 poste de ravitaillement sera prévu pour chaque circuit.

INSCRIPTION : Les inscriptions sont individuelles ; elles peuvent être réalisées du 22 Février au 17 Avril selon deux modalités :

- En ligne : Les inscriptions seront possibles sur le sportif.com via le site de l'association : www.asl-cerresnoroy.fr.
- Sur papier : Les dossiers d'inscriptions papier pourront être retirés dans des magasins de sport à VESOUL et environs. Le bulletin d'inscription accompagné du règlement devront être adressés à:

ASL Cerre les Noroy 6 Impasse de la Gare 70000 Cerre les Noroy

Aucune inscription ne sera pas prise en compte si le dossier n'est pas complet, mal rédigé et sans le règlement. **Pas d'inscription sur place.**

La manifestation est limitée à 750 personnes

TARIFS/ANNULATION/DESISTEMENT : Le coût de l'inscription à la Randonnée est de 8 euros par personne pour la marche, 10 euros pour le trail et 12 euros pour le vtt, possibilité de prendre un repas sur place sur réservation au prix de 12 euros. L'inscription est gratuite pour les moins de 12 ans.

En cas de désistement, un remboursement ne sera réalisé que sur présentation d'un certificat médical justifiant l'incapacité à participer à l'épreuve. En cas de force majeure (intempéries) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires de départ et d'arrêter les épreuves en cours ou de les annuler sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation.

RESPONSABILITES / ASSURANCES : Les organisateurs ont souscrit une assurance « dommages corporels et responsabilité civile ». Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement pour les risques « responsabilité individuelle accident ». Tous les participants s'engagent à se soumettre aux règles des épreuves édictées dans le présent règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des

organisateur pour tout incident ou accident pouvant survenir avant et / ou pendant l'épreuve.

MATERIEL OBLIGATOIRE : Pour des raisons de sécurité, les suiveurs en VTT et les chiens sont interdits sur les parcours pédestres. De même **aucun participant ne doit quitter la course sans prévenir l'organisation, si un participant est amené à abandonner, il devra impérativement signaler son abandon au poste de ravitaillement, à un signaleur, ou à l'arrivée.** Un comptage de tous les participants sera effectué avant le départ et à l'arrivée. En cas d'accident, les participants se doivent secours et entraide en alertant l'organisation soit par téléphone (le n° sera communiqué avant le départ), soit en informant le signaleur le plus proche. Sur les rares portions de route, les participants sont tenus de respecter le code de la route.

Chaque participant devra se munir obligatoirement d'une lampe, d'un sifflet et/ou téléphone portable, casque pour les cyclistes. Un contrôle sera effectué avant le départ. Il est conseillé également de vous munir de quelques barres énergétiques et d'eau. Il convient à chacun de respecter le site, de suivre rigoureusement le parcours rubalisé et en veillant à ramener tous les déchets qu'il pourra produire afin de laisser les lieux dans l'état où il les a trouvés.

HORAIRES :

-A partir de 18H00 : accueil des participants, **récupération de leur dossard**, prise de connaissance des consignes de sécurité et présentations des parcours sur carte.

-A partir de 19H50 : comptage des randonneurs Vtt 38 km, pour départ à 20H00.

-A partir de 20H00 : comptage des randonneurs Vtt 22 km pour départ à 20H10.

-A partir de 20h10 : comptage des coureurs Trail 17 km pour départ à 20h20

-A partir de 20h20 : comptage des coureurs Trail 10 km et marcheurs 10 km départ à 20h30

-A partir de 21H15 : arrivée des premiers participants, comptages.

-A partir de 21H30 : repas des participants sur place.

Les organisateurs se réservent le droit de faire connaître, avant le départ toute modification.

-DROIT A L'IMAGE : Les participants, par leur inscription, autorisent l'organisation à utiliser sur tous les supports, documents publicitaires, articles de presses (pour la durée la plus longue prévue par la loi), les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître à l'occasion de leur participation à la Noctambule.

-MODALITES DE PARTICIPATION AU TIRAGE AU SORT :

Chaque participant inscrit à la « noctambule » du 19 avril 2025 et dont la présence sera validée par le scan de son numéro de départ, sera inscrit au tirage au sort. Celui-ci sera réalisé sur le lieu de départ et d'arrivée des participants le samedi 19 avril 2025 aux alentours de 22 heures. Le numéro gagnant sera sélectionné de façon aléatoire dans la liste des participants ayant pris le départ, en présence d'un représentant de l'Association Sports Loisirs de Cerre les Noroy. Le gagnant sera annoncé au micro par l'animateur de l'événement. Il se verra remettre une carte cadeau d'une valeur de 150 Euros.